

2021/588 07 OCT 2021

DECRET N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_  
portant nomination du Directeur Général du  
Centre Pasteur du Cameroun.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé ;
- Vu** la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 novembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2018/505 du 20 septembre 2018 portant réorganisation du Centre Pasteur du Cameroun,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **KAZANJI Mirdad**, Directeur de Recherche, est à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste de Directeur Général du Centre Pasteur du Cameroun.

**ARTICLE 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 07 OCT 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



**RAUL BIYA**

